



- LEGENDE**
- Limite communale
 - Zones urbaines**
 - UA Zones urbaines anciennes (avant 1950)
 - UAp Zones urbaines anciennes patrimoniales (avant 1950)
 - UB Zones urbaines récentes (après 1950)
 - UD Zones urbaines peu denses (DAP)
 - Uat Zones urbaines à vocation touristique (DAP)
 - Ucp Zones urbaines de camping
 - Ue Zones urbaines à vocation économique
 - Uparc Zones urbaines à vocation mixte (DAP)
 - Zones à urbaniser**
 - 1AU Zones à urbaniser à court terme (DAP)
 - 1AUat Zones à urbaniser à court terme à vocation touristique (DAP)
 - 2AU Zones à urbaniser à long terme
 - Zones agricoles**
 - Aa Zones agricoles de chaumes d'altitude
 - Ac Zones agricoles constructibles
 - Ac1 Zones agricoles constructibles dédiées aux serres horticoles
 - Af Zones agricoles de prés de fauche
 - Ap Zones agricoles de pâturages
 - Zones naturelles et forestières**
 - Nat Zones naturelles à vocation touristique
 - Nf Zones naturelles de forêt
 - Nj Zones naturelles de jardins et de vergers
 - Np Zones naturelles à vocation éco-rythopastorales
 - Nsk Zones naturelles dédiées aux pistes de ski
 - Nsl Zones naturelles dédiées aux sports et loisirs
 - Autres prescriptions**
 - Changement de destination autorisé
 - Bâti soumis à l'annexe architecturale
 - Emplacement réservé
 - Secteurs soumis à une OAP

REPUBLIQUE FRANCAISE
 Département du Haut Rhin
 Vallée de Saint-Amarin

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL



3. REGLEMENT GRAPHIQUE
 3.1. PLAN DE ZONAGE
Version approuvée du 14/03/19

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
 approuvé par délibération du Conseil
 Communautaire du 24 mars 2019

Le Président

 François TACOLIARD

KRUTH
 centre
 échelle 1/5000e